

nouvelles
CSN

**NOËL
SOLIDAIRE**



SERVICE DE L'INFORMATION
1601, DE LORIMIER
MONTREAL H2K 4M5

NUMERO
217
5 DECEMBRE 84

NOËL SOLIDAIRE

L'exécutif de la CSN a invité tous les syndicats de la CSN à poser un geste de solidarité sans équivoque envers les quelque 2,000 membres actuellement en grève ou en lock-out à l'occasion de la période des Fêtes de Noël et du Nouvel an. En effet, la CSN a demandé à chaque syndicat de fournir l'équivalent du prix d'achat d'un panier de Noël (\$50) pour chaque groupe de 100 membres, avec un minimum d'un panier (\$50) par syndicat.

Les syndicats peuvent ainsi encourager les familles des grévistes et de lock-outés en faisant parvenir un don qui a plus qu'une valeur symbolique, et qui sera d'un réconfort certain pour tous les membres de ces familles qui se battent pour de meilleures conditions de travail et de vie.

Tous les travailleurs et travailleuses sont également invité-e-s à faire parvenir des dons individuels à la mesure de leurs possibilités pour exprimer leur solidarité.

Dans tous les cas, il faut faire parvenir les chèques par inter-caisses

au folio

11 698

transit

30 018

Il s'agit d'un compte in-trust au nom de «Secours collectif pour les grévistes», ouvert par le Service confédéral des grèves. Le résultat de la collecte sera rendu public en janvier.

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Noël Bilodeau, Michel Crête,
Guy Ferland, Henri Jalbert, Michel
Rioux, Jean-Pierre Paré, Jacques
Gauthier, Édith Pariseau, Marie Stuart,

conception graphique
Jean Gladu/Tricycle

Photographies:

Louise de Grosbois, Pierre Gauvin-
Evrard, Hélène Rochon,
Marcel Cloutier, Archives CSN.

composition

Tricycle Compo

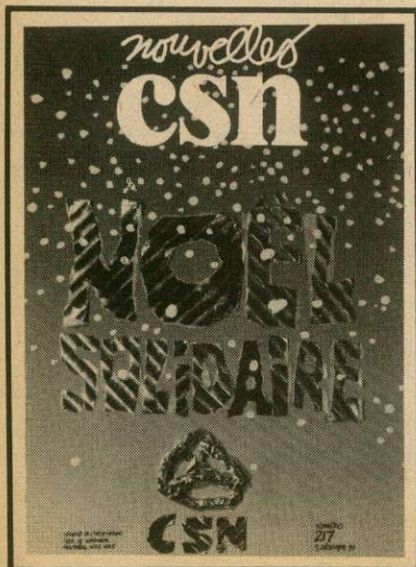
impression

Interlitho

distribution

l'équipe de distribution
de la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît
toutes les deux semaines, à l'intention des
travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter,
téléphoner au service d'information de la CSN
(514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.





DOSSIER

DES FRÈRES DE TRAVAIL

Quatre dollars l'heure, quarante heures par semaine. Trimer dur pour gagner sa vie. Dans la poussière, la saleté. Avec un boss qui se cache pour surveiller si les gars... travaillent. Le bruit des machines. Des maux de tête à cause des odeurs. Pas un once de respect pour le monde.

**DE QUOI ÊTRE
RÉVOLTÉS!**

Ils sont jeunes. Plusieurs sont dans la vingtaine. Ils en sont parfois à leur premier travail, de quoi vous dégoûter d'un patron pour longtemps. Une journée, tu fais l'affaire, l'autre journée, il te f... à la porte.

**DE QUOI ÊTRE
EN MAUDIT!**

La majorité sont venus d'ailleurs. Du Cambodge, du Laos, du Pakistan, du Sri Lanka, d'Haïti, du Salvador... Le Canada, terre de liberté, le Québec, terre d'hospitalité, c'est bien connu.

**DE QUOI
S'INTERROGER!**

Un jour, la solidarité l'emporte. Ils s'appuient les uns et les autres. La collectivité devient plus importante que les individus. À ce moment-là se dégage une chaleur communicative. On dit alors qu'on ne fait plus qu'un.

**DE QUOI FAIRE
LA GRÈVE!**

L'ENGRENAGE DE LA SOLIDARITÉ

L'usine en question, Monarch, est située dans la partie nord de Montréal, sur la rue Port-Royal, un secteur rempli de petites usines, de petites shops de textile, de chaussures, d'un peu n'importe quoi.

Chez Monarch, on fait des meubles, des tables à café, des bibliothèques, des tables de billard. C'est une shop bien ordinaire comme il y en a encore des centaines. Avec des travailleurs qu'on maintient au salaire minimum. Dans des conditions de santé-sécurité qui nous rappellent des luttes passées. Comme celle des gars de Vilas, dans le temps. Ou celle des travailleurs d'Ayers, à Lachute.

Le patron embauche beaucoup de travailleurs immigrés, des jeunes surtout. On ne sait évidemment pas la raison officielle de son penchant pour les travailleurs immigrés... mais on peut l'imaginer. Peut-être pensait-il qu'il pourrait «ambitionner» plus facilement sur des gens de nationalités différentes?

Mais le temps peut changer les choses. On ne peut diviser indéfiniment le monde. Petit à petit l'engrenage de la solidarité a fait son chemin. Petit à petit, la solidarité a fait son nid.

«On vivait comme des frères de travail, nous dit Jean-Claude, un travailleur d'origine haïtienne, c'est ça qui nous aidait... la solidarité qui s'est développée entre nous».

Mario, le Québécois, avec la franchise de ses dix-huit ans, mentionne, en regardant droit dans les yeux: «j'étais un peu raciste avant, mais maintenant j'ai changé, ils sont smarts, si t'as un problème, ils vont t'aider».

Deux semaines avant le début de la grève, il était congedié avec son frère Benoit et quatre travailleurs immigrants. «Quand t'es jeune et que tu te déniaises, y veulent plus de toi».

UNE EXPLOITATION ÉHONTÉE

Saleumsith a quitté le Laos il y a six ans, à cause de la guerre. Avec son frère. Il a obtenu sa citoyenneté il y a deux ans. Maintenant, presque toute sa famille est ici.

Il a travaillé dans un restaurant, puis dans une pépinière, avant d'entrer chez Monarch en avril dernier. Il a connu des conditions de travail éprouvantes.

«Ils engagent quand ils veulent, et ils peuvent nous

mettre dehors quand ils veulent. Il y en a un dans l'usine qui était là depuis neuf ans et qui gagnait \$4.45 de l'heure. Le patron essayait toujours de jouer le monde les uns contre les autres. Il y en a qui ont été accusés faussement d'avoir volé... et on les menaçait de les retourner dans leur pays».

«Je travaillais quatre soirs par semaine de 2 h 45 l'après-midi à minuit et demi, 39 heures au salaire minimum, dans un endroit très sale où il y avait beaucoup de poussière. Et ils voulaient qu'on produise toujours plus que c'est possible.»



LE MÉPRIS DU PATRON

Il y a parfois des situations qui révoltent davantage. C'est quand on utilise le mépris pour humilier, écraser.

Chez Monarch, le mépris était une arme souvent utilisée par le patron, avec un raffinement qui est souvent un véritable supplice pour celui qu'on veut humilier.

Un jour, le patron s'est fâché. Il a jeté le chèque de paie par terre et a dit au travailleur: «ramasse-le». Puis, il a déchiré le chèque, l'a mis à la poubelle et a dit au travailleur: «si tu le veux, tu viens le chercher la semaine prochaine».

Le mépris, ça finit toujours par se retourner un jour contre celui qui l'utilise.



UN PATRON «DUR DE COMPRENRE»

Au mois de mai dernier, le patron de Monarch a décidé qu'il voulait entrer un syndicat de boutique chez lui, un syndicat à Pierre J. Roland.

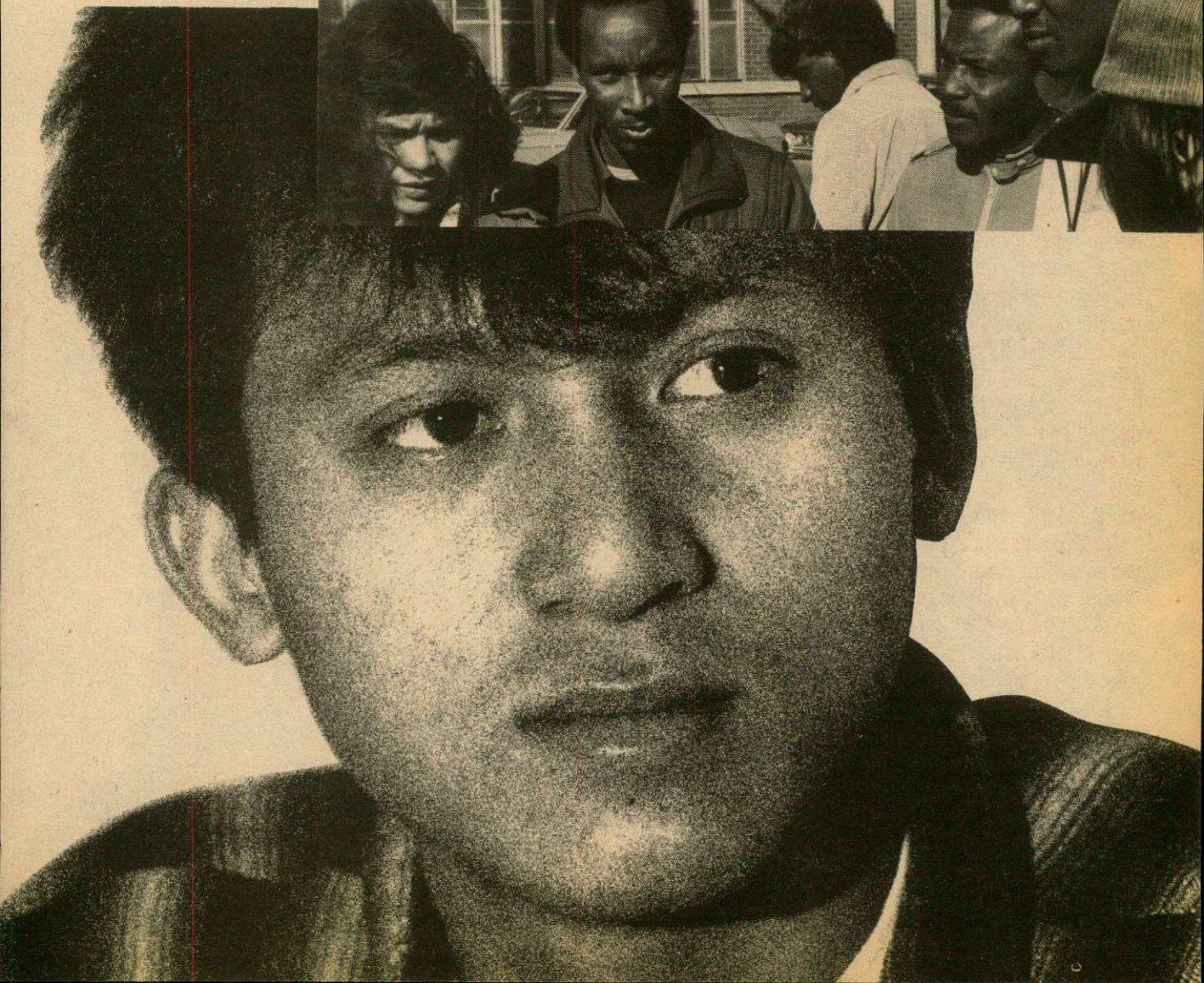
Une dizaine de travailleurs ont rencontré ce dernier, rencontre au cours de laquelle furent nommés un président et un vice-président, mais pas de secrétaire, pas de trésorier et pas de comité de négociation.

Le 17 août, rien ne va plus avec Pierre J. Roland. Les travailleurs décident de rompre leurs relations avec lui. Ils lui disent: «On s'affilie à la CSN».

Le lundi suivant, l'avocat du patron envoie une lettre disant qu'il nommerait un médiateur, Pierre J. Roland, pour régler le litige entre l'employeur et les travailleurs.

Décidément, c'est un patron «dur de comprendre».

Un mois plus tard le patron congédiait six travailleurs sans raisons valables. Et en octobre les travailleurs de Monarch votaient la grève à 100%, parce qu'il n'y avait aucune négociation valable.



LE DÉCRET IL FAUT DU MEUBLE VIVRE

Dans l'industrie du meuble, il y a un décret qui prévoit des conditions minimales de travail.

C'est ainsi que le salaire minimum en entrant est de \$4.50 de l'heure. Après trois mois, il passe à \$4.80. Puis le salaire doit être de \$6.30 pour tous après à peu près un an.

Chez Monarch, tout le monde était à \$4.00 de l'heure. Celui qui s'appretait à «fêter» ses dix ans chez Monarch gagnait \$4.45.

Quand on exploite ses employés de cette façon, on peut facilement s'imaginer qu'aucune autre norme minimale prévue dans le décret n'était respectée.

Pour ce qui est des cotisations syndicales prélevées par le patron, personne ne les a encore vues.

Quand tu es jeune, tu as l'avantage d'avoir toute une vie à vivre, mais tu as souvent le désavantage de ne pas avoir d'emploi pour pouvoir vivre.

«C'est l'assurance-chômage qui m'a envoyé chez Monarch. Quatre dollars de l'heure, c'est pas suffisant. J'avais pas le choix... faut vivre».

Benoit, 23 ans, vit avec son épouse dans l'est de Montréal. Il y a de la tristesse dans son regard. «L'avenir? Il faut qu'on travaille».

DU CÔTÉ DU CŒUR

Vinnhousac, d'origine laotienne, est arrivé chez nous en janvier 1980, après avoir passé 1 an et demi dans un camp de réfugiés en Thaïlande.

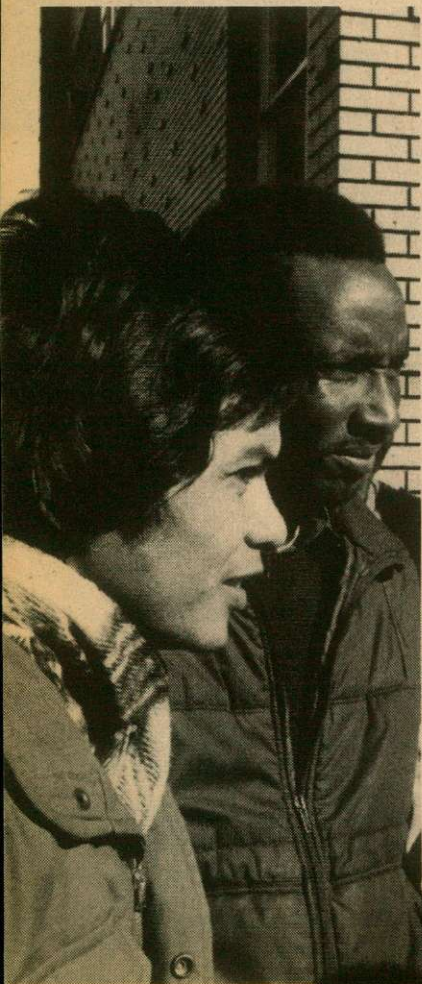
Trois mois plus tard, il est envoyé à Monarch par le Centre de Main-d'œuvre. Au dé-

but, il gagnait \$3.54 de l'heure, le salaire minimum du temps.

Il est par la suite devenu contremaître; c'est lui qui dessinait les meubles; c'est lui aussi qui a organisé le «le shift de soir». Son salaire a augmenté pour passer à \$5.75 de l'heure.

«Quand est arrivé le syndicat CSN, le patron m'a offert \$11.50 de l'heure. J'ai refusé. Il voulait que je règle ses problèmes. Il se serait servi de moi pour augmenter la productivité, pour congédier, si nécessaire. J'ai refusé».

Et je me suis rappelé ce que Jean-Claude disait: «On vivait comme des frères de travail, c'est ça qui nous aidait... la solidarité qui s'est développée entre nous».





Le monde, la forêt, l'emploi...

Il n'y a pas qu'au Québec que la situation du secteur papier et forêt se dégrade, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des conditions de travail. Il en va de même dans l'ensemble des pays industrialisés et du Tiers-monde.

Cette constatation générale ressort des discussions qui ont animé les participants au Colloque syndical international sur les industries de la forêt et des produits dérivés, qui s'est tenu du 26 au 30 novembre à Québec.

Quelque cent vingt syndicalistes y ont participé, y compris des représentants d'Asie, d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine.

La majorité des syndicats de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF-CSN) y ont envoyé des représentants qui ont, pendant ces cinq jours, échangé sur la situation des travailleurs de ce secteur à travers le monde.

À travers ces discussions, on a pu mettre en évidence la division internationale du travail qu'imposent les grandes compagnies nationales et internationales de pâte et papier.

C'est ainsi qu'on a actuellement tendance de plus en plus à établir des usines de fabrication de pâte dans les pays du Tiers-monde. La pâte est par la suite expédiée dans des pays fortement industrialisés comme les États-Unis et le Japon où elle est transformée en papier, activité la plus génératrice de plus-value pour les compagnies.

Plutôt que d'investir dans le reboisement dans les

pays que l'on a fortement dévastés en ce qui regarde les forêts (le Québec est un exemple typique de cette situation), les compagnies se préparent dans les faits à refaire la même opération dans les pays du Tiers-Monde comme le Brésil ou le Chili.

Des conditions d'exploitation

Dans la plupart de ces pays, on ne peut parler de conditions de travail; on doit plutôt parler de conditions d'exploitations, car les travailleurs, et plus particulièrement les travailleurs forestiers, connaissent des situations qui sont tout-à-fait insoutenables.





Il en est ainsi au Chili où souvent les travailleurs forestiers sont embauchés par un patron qu'ils ne connaissent pas, pour aller travailler dans une autre région (pour s'y rendre, ils doivent faire parfois plusieurs jours de marche), et finalement, après deux ou trois mois de travail à la hache et à la scie, ne pas être payés... parce que le patron est disparu.

Autre exemple, l'Afrique du Sud, où les travailleurs forestiers sont considérés comme travailleurs agricoles, et où rien n'est prévu par la loi comme conditions minimales de travail. Avec comme conséquence, que tous ces travailleurs se retrouvent en bas du seuil de pauvreté, et que souvent les familles doivent trouver d'autres activités pour subvenir à leurs besoins. Pourtant ces travailleurs travaillent pour de grosses compagnies bien établies, et non des binneries comme on pourrait être porté à le croire.

Dans les scieries du pays de l'apartheid, les conditions sont à peu près similaires. Sauf que le travail attirant beaucoup d'hommes dans les villes, on retrouve dans cette industrie beaucoup de femmes au travail, y compris pour les travaux lourds.

La situation est d'autant plus difficile pour les travailleurs de la forêt et des scieries dans les pays du Tiers-monde, que ceux-ci sont très peu organisés en syndicats.

Importance de la forêt

Par ailleurs, il faut rappeler que la très grande majorité de la population mondiale utilise le bois pour se chauffer et cuire les aliments. L'importance sociale et économique des ressources forestières fait donc ressortir l'urgence de la mise en œuvre de politiques efficaces de gestion forestière qui assureront le renouvellement et le maintien des forêts existantes à l'intérieur d'un équilibre écologique propre à chaque région.

Pour ce faire, les participants à ce colloque ont conclu en la nécessité que des mouvements de pression organisés se développent dans chaque pays. Et à ce niveau, les organisations syndicales ont une responsabilité particulière.

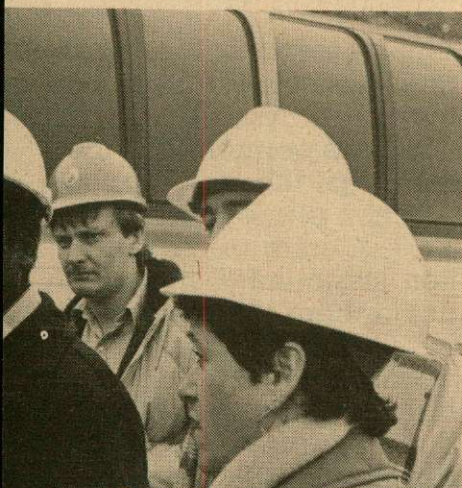
Changements technologiques

Les participants aux ateliers du groupe de l'industrie du papier et du carton, ont par ailleurs, fortement discuté de la question des changements technologiques.

C'est ainsi que le phénomène de la formation professionnelle et du recyclage lié à l'introduction des changements technologiques semble rencontrer la même résistance des entreprises, tant dans les pays industrialisés que dans les pays du Tiers-monde. Ici comme ailleurs, les travailleurs sont souvent mal protégés contre la perte de leur emploi.



C'est ainsi qu'on a constaté qu'aucun gouvernement, dans les pays industrialisés ou



dans les pays du Tiers-monde, n'a introduit des politiques visant explicitement à créer ou à

maintenir l'emploi dans le secteur du papier.

Il y a des interventions gouvernementales, certes, mais celles-ci semblent viser surtout à améliorer la rentabilité des entreprises dans ce secteur.

Ceci semble être le but visé tant par le programme de modernisation des usines de pâtes et papier du Gouvernement du Québec, que par la décision, par exemple, du gouvernement des Philippines, de lever l'interdiction posée sur l'exportation du bois, ce qui se traduit par la destruction de plusieurs forêts dans ce pays.

Dans plusieurs pays du Tiers-monde, on constate que la dette externe constitue un poids écrasant qui empêche le développement économique et social du pays, d'autant plus que plusieurs gouvernements semblent se plier facilement aux exigences dictées par des agences internationales comme le Fonds monétaire international.

Ces exigences consistent en un accroissement des exportations, mais une diminution de la consommation interne, ce qui se traduit par une dégradation des conditions de travail et de vie et une augmentation du taux de chômage et de sans emploi. Les compensations versées aux travailleurs mis en chômage par ce processus sont très minimes, sinon inexistantes.

Dans les pays dévelop-

pés, le manque d'investissements et les changements technologiques dans le secteur du papier font en sorte qu'il n'y a que très peu de possibilités pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail de trouver des emplois dans ce secteur.

Bien que ceux qui ont déjà travaillé peuvent bénéficier de régimes de sécurité salariale supérieurs à ce qui existe dans le Tiers-monde, après un certain temps, c'est le cas au Canada entre autres, on épuise ses droits aux prestations et on doit se rabattre sur des régimes d'aide sociale qui permettent à peine de survivre.

Se regrouper

Par ailleurs, les participants au colloque ont manifesté l'intention de donner des suites concrètes à cette rencontre par un échange régulier d'informations sur les conditions de travail, les salaires, les investissements, les stratégies des compagnies.

À cet effet, les représentants de tous les pays ont senti que tous les travailleurs de ce secteur faisaient face à des problèmes qui étaient les mêmes.

Aussi un souhait fut exprimé qu'une structure permanente de consultation pour les syndicats du secteur papier-forêt puisse être mise sur pied, car il n'existe pas encore de regroupement international des travailleurs dans ce secteur économique.

LE GOUVERNEMENT DANS LA BRUME!

Le 11 octobre dernier, le gouvernement Lévesque annonçait aux centrales syndicales CSN, CEQ et FTQ son intention ferme de modifier le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic. Par la même occasion, il fixait au premier décembre les délais de négociation pour en arriver à une entente, à défaut de laquelle il légiférerait sur la question avant le congé de Noël.

À cette proposition, les trois centrales ont donné, le 5 novembre dernier, une réponse commune: d'accord pour échanger avec le gouvernement sur le régime de négociation dans le secteur public, mais à condition, cependant, qu'on engage simultanément des négociations qui porteront sur des sujets prioritaires choisis par les syndicats, et ce pour la dernière année des décrets (1985) et l'année suivante (1986).

Cette contre-proposition des centrales, pour pouvoir se réaliser, devait s'inscrire dans un calendrier assez serré. Selon les lois 55 et 59, c'est à compter du premier avril que devraient s'amorcer le processus de renouvellement des conventions collectives. Les décrets, en effet, expirent le 31 décembre 1985.

Or le gouvernement ne nous a jamais répondu sur cette contre-proposition. Devant ce silence, les centrales ont demandé une rencontre avec le premier ministre Lévesque, qui n'a mê-

me pas daigné accuser réception de la demande syndicale.

Remarquez qu'on le comprend un peu, ce premier ministre, de n'avoir plus le temps de s'occuper des affaires de l'État, empêtré comme il est entre la souveraineté, le nouveau fédéralisme, ses orthodoxes et ses révisionnistes. Mais n'empêche qu'il faudra bien qu'il s'occupe de nous à un moment donné. D'autant plus que l'échéancier proposé par le gouvernement ne nous apparaît maintenant plus tellement réalisable. Quelle hypothèse privilégiera-t-il? Difficile à dire! À moins qu'il n'entreprenne bientôt des négociations sur notre base, la question semble gelée jusqu'à ce que la crise interne au PQ soit clarifiée. Et le congrès du PQ se tiendra le 19 janvier 1985.

Avant d'entreprendre les négociations dans le secteur public, la CSN a cru bon faire parvenir à tous ses syndicats impliqués dans cette négociation un document sur la conjoncture.

Pourquoi un tel document? «Pour développer un point de vue unitaire sur la situation actuelle», nous disent les responsables politiques du secteur public: une même analyse de la situation nous permettra de mettre en place des moyens d'action plus efficaces.

C'est quoi, cette situation, justement? Depuis la fin des années '70, la crise aidant, les gouvernements sont accusés de trop intervenir dans l'économie et les syndiqué-e-s se voient demander sans cesse des concessions.

LES CONCESSIONS

Sur ce dernier point, le patronat a commencé, aux alentours de 1979, à exiger des syndicats des concessions monétaires. Leur argumentation: la crise les pousse à réduire leurs dépenses, à baisser leurs coûts de production et les syndicats doivent faire leur part sinon les compagnies ferment. C'est particulièrement dans l'automobile, aux États-Unis, que le patronat a frappé, récupérant ainsi des milliards de dollars. Le gouvernement québécois s'est laissé porter par cette vague pour récupérer, lors de la dernière négociation dans le secteur public, plus de \$400 millions pour la première année du contrat seulement.

PENSER LA MÊME CHOSE POUR AGIR ENSEMBLE

Les patrons ne se sont pas contentés de ces concessions salariales: profitant du fait que les syndicats étaient affaiblis, ils ont exigé dans un deuxième temps que les travailleuses et les travailleurs cèdent sur leur normatif, sous prétexte, cette fois, qu'il fallait augmenter la productivité et augmenter le contrôle patronal sur la main-d'œuvre. Cette deuxième vague de concessions, d'ailleurs, a rapporté plus aux patrons que la vague des concessions monétaires: 5\$ l'heure pour les concessions sur le normatif contre 2\$ pour celles sur le salarial, selon le vice-président américain de GM.

Cette vague, le gouvernement québécois l'a également entreprise en 1982 et veut la poursuivre en 1985, c'est clair.

Ce qu'il ne faut pas oublier, avec ces concessions, c'est que les pa-

trons veulent les rendre permanentes: non seulement c'est payant pour eux, mais cela affaiblit considérablement les organisations syndicales, rendant la poursuite des objectifs patronaux de contrôle sur la production et d'augmentation de la productivité encore plus faciles.

...ET LA DIMINUTION DU RÔLE DE L'ÉTAT

Sur ce fond de crise économique, le patronat ne se contente pas des concessions de la part du monde ouvrier: il veut également que l'État lui laisse le chemin libre dans le domaine de l'économie. Pour cela, il faudrait, selon les ténors de cette politique, que l'État diminue ses déficits, dégraisse son appareil, laisse aller de plus en plus des parties du secteur public au profit de l'entreprise privée. Sur ce point, nous croyons que les

services de santé et d'éducation ne seront jamais mieux servis que s'ils restent publics. Il y a là donc une bataille à faire! Et les syndicats auront un gros mot à dire dans cette bataille.

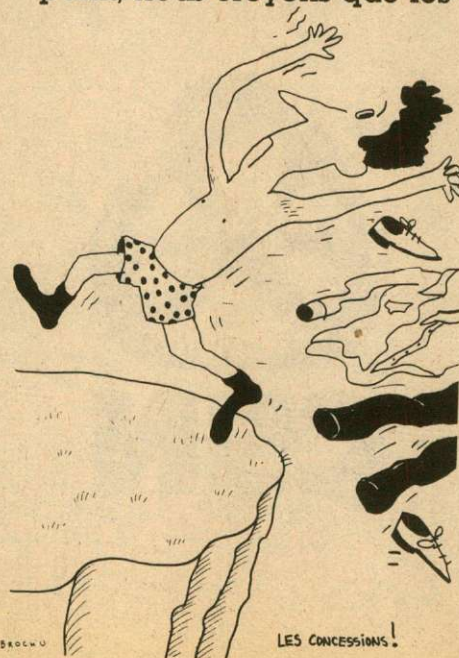
LES SYNDICATS

Les patrons ont su profiter de la crise pour affaiblir les syndicats. Alors qu'au début de la crise les travailleuses et les travailleurs étaient en demande face aux patrons pour rattraper les dommages causés par l'inflation, ce sont maintenant les patrons qui sont en demande sur tout et les syndicats acculés à la défensive. Même des progressistes nous critiquent de ne plus être des agents de changement social.

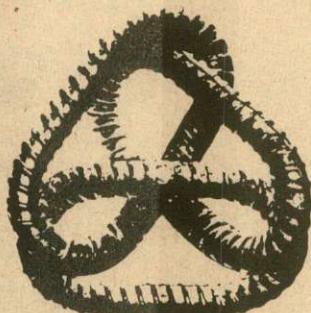
SE RELÉGITIMER

Il ne faut pas ramener toutes les critiques au rang de l'anti-syndicalisme: les syndicats doivent se poser des questions sur leur rôle dans les années '80, revoir nos revendications, nos tactiques, se rapprocher des utilisatrices et des utilisateurs des services publics, faire front commun avec eux devant ce qui nous menace et les menace également. Et arrêter de penser qu'on peut régler tous nos problèmes dans une seule négociation.

Le rapport de force, il est du côté des patrons présentement. C'est à nous de faire en sorte, avec la population, de le rétablir en notre faveur.



CODE DU TRAVAIL



CSN

L'intervention des tribunaux nuit aux relations de travail

Le pouvoir d'intervention des tribunaux de droit commun dans la dynamique des relations de travail ne contribue aucunement à solutionner les problèmes de fond entre les employeurs et les syndicats, bien au contraire.

Les mécanismes actuels d'application du code du travail sont tellement tributaires des décisions judiciaires qu'ils sont devenus un frein, parfois même un empêchement, à une véritable solution des problèmes de relations de travail entre les parties.

C'est ce qu'ont soutenu la CSN et les conseils centraux de Montréal et des Laurentides dans le mémoire conjoint qu'ils ont présenté la semaine dernière à la Commission consultative sur le travail, qui tenait à Montréal, ses neuvièmes et dernières audiences régionales.

La faiblesse principale de notre système, expliquait la CSN dans son mémoire, c'est qu'il est conçu et administré comme un organisme judiciaire, plutôt que comme un organisme administratif.

Ce qui fait que les personnes responsables de l'application de ce système, les commissaires du travail et les juges du Tribunal du travail, interviennent non pas pour trouver une solution aux problèmes des parties, mais pour décider de laquelle a raison sur le strict plan du droit.

En conséquence, celles-ci se cantonnent dans leurs positions respectives en espérant qu'un juge leur donne raison, mais pendant ce temps, les vrais problèmes ne se règlent pas.

Les audiences de Montréal se continueront jusqu'au 21 décembre et mettent un terme à un périple qui a mené auparavant la commission Beaudry à Jonquière, Baie-Comeau, Rouyn, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Québec et Hull.

À chaque endroit, la CSN, les conseils centraux et les fédérations de la CSN ont fait valoir des revendications, réclamant entre autres une réforme en profondeur du Code du travail.

Rappelons à cet effet qu'en juin 1983, lors de la Commission parlementaire sur la loi 17, la CSN avait alors déposé



L'organisation du travail en forêt n'est aujourd'hui ni plus ni moins qu'un système d'esclavage. Seule une véritable politique du législateur de mettre fin au système de travail à forfait, volonté qui doit être mue par une plus large conscience de la population sur cette situation, peut aider les travailleurs forestiers à s'en sortir.



Georges Cantin, président de la FTPF-CSN, devant la commission Beaudry à Trois-Rivières.



Nous croyons que les travailleuses et les travailleurs doivent être impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance des programmes d'accès à l'égalité. Là où il y a un syndicat, il faut pouvoir négocier ce programme. Cette implication des employé-e-s est nécessaire afin que les changements dans l'organisation du travail et les conditions de travail qui en résultent les satisfassent. Nous voulons aussi que ces

un texte complet de Code de travail modifié, texte qui était lui-même basé sur un projet de loi mis de l'avant par le ministre du Travail du temps Pierre Marois.

Ce projet a par la suite été relégué aux oubliettes par le Conseil des ministres, sous les pressions du patronat.



Un véritable code du travail doit être constitué de balises qui garantissent aux travailleurs et travailleuses non seulement l'existence de certains droits fondamentaux, mais aussi la possibilité de les faire respecter sans pour autant être forcés de faire la grève pour y arriver.



Léopold Beaulieu, trésorier de la CSN, devant la Commission Beaudry à Sherbrooke.



programmes d'accès à l'égalité ne servent pas à d'autres fins que celles d'abolir la discrimination.



Monique Simard, vice-présidente de la CSN, devant la Commission Beaudry à Québec.

L'opposition grandissante contre le projet de loi 42 inquiète les employeurs

La campagne contre le projet de loi 42 a permis jusqu'à présent de faire taire les fabricants d'opinion qui s'évertuaient à présenter le remplacement des rentes à vie par des montants forfaitaires comme un progrès pour les victimes d'accidents et maladies du travail. Aujourd'hui il n'y a plus que le Conseil du patronat pour soutenir une chose pareille. Même le ministre du travail n'utilise plus l'argument voulant qu'un montant forfaitaire placé à intérêt composé rapporterait plus qu'une rente. Car une victime qui reçoit un tel montant n'a évidemment pas le loisir de le placer parce qu'elle en a besoin immédiatement pour vivre.

Lors des rencontres avec les députés dans les régions, certains péquistes ne cachent plus leur malaise devant les conséquences du projet de loi 42 pour les victimes d'accidents et maladies du travail, tandis que les libéraux réaffirment leur opposition à l'abolition des rentes de même qu'à l'abolition du recours devant la Commission des affaires sociales.

Les employeurs commencent à manifester des signes de nervosité devant la possibilité que le projet de loi 42 leur échappe devant l'opposition croissante. Ainsi dans un communiqué en date du 2 décembre, le Conseil du patronat exprime son «total désaccord avec deux positions que défend le parti libéral du Québec dans le débat actuel sur le projet de loi 42. Il s'agit du statu quo réclamé par le parti libéral quant au régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail, statu quo que réclame également la CSN, précise-t-il, et aussi du statu quo quant aux formes d'appel prévues par la loi actuelle.» On aura tout vu!

Ce «message» des employeurs à l'opposition parlementaire indique bien le renversement qui s'est effectué dans l'opinion publique depuis le début de la campagne, et constitue une invitation à continuer jusqu'au retrait du projet de loi.

Dorénavant, les accidentés du travail sont doublement victimes.

14 Nouvelles CSN

LES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL SERAIENT LÉSÉS DE DE MILLIONS DE DOLLARS

La disparition des rentes viagères pour les accidentés du travail fera économiser annuellement un minimum de \$360 millions à la CSST, selon le libéral de Viau, M. William Cusano.

Le ministre du Travail, Me Raymond Préval, a déclaré que l'abolition des rentes à vie pour les accidentés du travail est une mesure qui sera prise dès que possible.

12 ■ Le Devoir, lundi 3 décembre 1984

Le CSF: le projet 42 n'améliorera guère le sort des travailleuses

Même dans sa version modifiée, le projet de loi 42 sur les accidents du travail et les maladies professionnelles est peu adapté aux besoins des travailleuses en emploi de même qu'à ceux des femmes dont le conjoint est décédé à la suite d'une lésion professionnelle, estime le Conseil du statut de la femme.

FEMININ PLURIEL

RENÉE ROWAN

Les travailleuses en emploi devraient continuer à être ignorées complètement. Le CSF

Le projet de loi 42 prive les accidentés du travail du choix de leur propre mode de la santé.

Nous ne sommes pas prêts à accepter ce projet de loi.

En 1973, la chiropratique a été légalisée et élevée au rang de profession réglementée. Ces provinces ont refusé de reconnaître la chiropratique.

L'opposition à la loi 42

CAROLE BEAULIEU exige le retrait. Selon la Coalition pour les droits des victimes d'accidents et maladies du Travail, les quelques acquis consentis aux travailleurs par le projet de loi 42 (droit de retour au travail, droit à la réadaptation) sont annulés par des amendements qui réduisent leur application. La loi 42 admet le droit à la réadaptation mais précise que la CSST ne défrayera que la «solution la plus économique», solution qui risque, selon la coalition, de faire des gardiens de nuit de tous les accidentés.

Les représentants de la coalition s'en prennent principalement à six aspects du projet de loi qui «réduisent les droits des accidentés et font payer aux contribuables une plus large part des coûts des accidentés dont les employeurs sont pourtant responsables»:

- le remplacement du principe des rentes par un montant forfaitaire;
- la réduction des bénéfices aux victimes d'amiantose et de silicose;
- la légalisation de la non-confidentialité des dossiers médicaux;
- l'impossibilité d'être compensé sur la base du diagnostic du médecin choisi par la victime;
- la normalisation des

travaux légers. La disparition des commissions des affaires sociales bural d'appel. C'est un projet qui nous mène à la catastrophe. C'est un projet qui nous mène à la catastrophe. C'est un projet qui nous mène à la catastrophe.

Des pertes énormes, même quand la rente est versée en capital

Nous avons déjà donné plusieurs exemples montrant que les montants forfaitaires proposés par le projet de loi 42 représentent des pertes énormes pour les victimes. Mais lorsqu'il s'agit d'une petite rente, ne vaut-il pas mieux un montant forfaitaire? C'est une question qui est souvent posée, mais qui est déjà résolue par la loi actuelle, qui prévoit que les petites rentes sont capitalisées et remises en un seul montant. Elles sont capitalisées automatiquement en bas d'un certain seuil de l'ordre de \$80 par mois, et elles le sont au choix de la personne au delà de ce montant.

Or même dans ces cas-là, le projet de loi 42 représenterait des pertes énormes pour les victimes, comme on peut le constater par un exemple. Supposons:

Une personne de 30 ans;
 Salaire brut \$24,000 avec trois dépendants;
 90% de son salaire net : \$16,835.65
 Taux d'incapacité: 5%
 Rente mensuelle: \$70.15
 Rente capitalisée: **\$11,101.24**
 Forfait selon le projet de loi 42: **\$2,180**
Différence: \$8,921.24 ou cinq fois moins!

NOTE: la capitalisation s'obtient en multipliant la rente mensuelle par un facteur qui varie selon l'âge et qui est inscrit à l'annexe E de la loi actuelle.

Transformer les indemnités en supplément d'aide sociale

La Commission des services juridiques fait du projet de loi 42 une critique qui va dans le même sens que celle du mouvement syndical et des organisations de défense. Cela s'explique par le fait que les avocats de l'Aide juridique ont souvent à défendre des victimes d'accidents et maladies du travail. Dans son mémoire, la Commission considère que le changement proposé dans le régime d'indemnisation constitue un «recul majeur». Elle déplore l'abolition du recours devant la Commission des affaires sociales de même que les restrictions au droit de retour au travail et à la réadaptation.

La présomption voulant qu'une victime puisse occuper un «emploi convenable», qu'un tel emploi soit disponible ou non, «équivalent en pratique à transformer les indemnités prévues par le présent régime en supplément aux prestations d'aide sociale pour le travailleur qui n'a pas réussi à réintégrer le marché du travail», écrit la Commission dans son mémoire. Le nouveau projet consacre donc toujours le principe du développement du fardeau financier sur les épaules des contribuables en général, ce qui nous éloigne du principe d'origine d'un financement reposant sur les épaules des employeurs. Ceci contribue incontestablement à diminuer le statut social de l'accidenté du travail.»



Assemblée nationale
NORMAN GIRARD

La version du projet de loi 42
CSN exige le retrait immédiat

Gilles Plette
 ROOKE - La Confédération syndicale nationale...
 Le devoir 31 oct. 84

COALITION POUR CONTRER LE PROJET DE LOI 42

Plusieurs organismes syndicaux et populaires s'unissent en coalition pour lutter contre le projet de loi 42 qui menacerait les droits des victimes d'accidents et maladies du travail.

La CSN, la CEQ, le Conseil provincial des métiers de la construction, l'Union internationale des journaliers et la Fondation d'aide aux travailleurs accidentés, et ces organismes, étaient à la conférence de presse.

chaque 30 secondes environ, un travailleur est déclaré et qu'on a le chiffre de 314,000 accidents et maladies du travail pour les victimes d'accidents et maladies du travail.

et qu'elle vise à remplacer les montants nettement inférieurs, ce qui existe actuellement.

et cet état de fait, la coalition d'un travailleur de 25 ans qui a un taux d'incapacité de 20%, reçoit 30 secondes environ, un salaire brut de \$24,000 avec trois dépendants, 90% de son salaire net : \$16,835.65, un taux d'incapacité de 5%, une rente mensuelle de \$70.15, une rente capitalisée de \$11,101.24, un forfait selon le projet de loi 42 de \$2,180, une différence de \$8,921.24 ou cinq fois moins!

La Commission des services juridiques fait du projet de loi 42 une critique qui va dans le même sens que celle du mouvement syndical et des organisations de défense. Cela s'explique par le fait que les avocats de l'Aide juridique ont souvent à défendre des victimes d'accidents et maladies du travail. Dans son mémoire, la Commission considère que le changement proposé dans le régime d'indemnisation constitue un «recul majeur». Elle déplore l'abolition du recours devant la Commission des affaires sociales de même que les restrictions au droit de retour au travail et à la réadaptation.

La présomption voulant qu'une victime puisse occuper un «emploi convenable», qu'un tel emploi soit disponible ou non, «équivalent en pratique à transformer les indemnités prévues par le présent régime en supplément aux prestations d'aide sociale pour le travailleur qui n'a pas réussi à réintégrer le marché du travail», écrit la Commission dans son mémoire. Le nouveau projet consacre donc toujours le principe du développement du fardeau financier sur les épaules des contribuables en général, ce qui nous éloigne du principe d'origine d'un financement reposant sur les épaules des employeurs. Ceci contribue incontestablement à diminuer le statut social de l'accidenté du travail.»

Loi 42
 du travail
 professionnel
 d'accord!
 end de l'ampleur

ts du gouvernement veulent de ce montant forfaitaire soit long terme que la rente mensuelle.

Médecin
 oppose également aux amendements donnés par les employeurs le droit de consultation et le diagnostic des traitements prescrits, ainsi que le même que le pourcentage attribué à une victime sourde dont l'indemnité de transport médical par l'État d'un montant de \$227.

devenue sourde, suite à une explosion sur son lieu de travail, obtiendrait une rente mensuelle de \$227. Si elle vit jusqu'à 74 ans, elle aura reçu au total \$118,782.

Selon le projet de loi 42, cette même personne obtiendrait un montant final de \$9,243, et se retrouverait rapidement, selon la coalition, à vivre de l'aide sociale, des cotisations et non de son employeur, pourtant responsable de son incapacité.

De même, la coalition soutient qu'en permettant à l'employeur d'assigner l'accidenté à un autre emploi «plus léger», pendant sa convalescence, la loi 42 incite au retour prématuré au travail, compromettant d'autant la guérison des travailleurs.

La Coalition craint aussi de voir se développer une véritable «liste noire» d'accidentés, la loi 42 accordant aux employeurs l'accès aux dossiers médicaux de tous les travailleurs accidentés.

Depuis 1982, la contribution des employeurs a régulièrement diminué (de \$2.26 à \$1.88 par \$100 assurables). Bientôt il leur en coûtera moins cher de laisser les accidents arriver que d'améliorer la sécurité, soutient la coalition.

Plus de 25,000 rentes d'incapacité permanente sont actuellement versées au Québec.

chain à Québec.
 La coalition soutient les arguments en faveur du remplacement des rentes à vie pour incapacité permanente par des montants forfaitaires sont «farfelus» et n'ont pour effet que d'appauvrir les victimes d'accidents et de maladie du travail.

Des intérêts de \$1,000 par année ne feront pas vivre un travailleur qui a perdu une main et qui a placé le montant forfaitaire de \$12,000 qu'on lui a accordé, soutient Marie-Claude Lefebvre, de l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés du Québec (ATTAQ).

Selon la loi actuelle, une personne de 25 ans

DES ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES

Voici quelques-unes de leurs constatations:

- 1- Les élections générales du 4 novembre ont été démocratiques, se sont déroulées dans un contexte de liberté rarement vu en Amérique Centrale et en Amérique du Sud;
- 2- L'élection, loin d'être une farce comme l'a maintenu le président Reagan, a permis à plusieurs partis politiques de se présenter, ceux de gauche, comme ceux de droite et du centre: Parti libéral indépendant (PLI), Parti populaire social chrétien (PPSC), Parti socialiste nicaraguayen (PSN), Mouvement action populaire marxiste-léniniste (MAPML) et le Front sandiniste de libération nationale (FSL).
- 3- À chaque jour, chaque parti avait droit à 30 minutes d'antenne à la radio!
- 4- Chaque parti a reçu du Conseil suprême électoral 32 tonnes de papier donné par

Le 4 novembre dernier le peuple du Nicaragua a participé aux élections dans une proportion de 82.6% et a reconduit très majoritairement (67%) dans ses fonctions le gouvernement dirigé par le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) et son principal leader Daniel Ortega.

Le président Ronald Reagan a crié sur tous les toits que les élections dans ce pays d'Amérique Centrale avaient été manipulées. Une délégation du CISO composée de 15 Québécois et Québécoises provenant de milieux syndicaux, chrétiens et de groupes de solidarité, a séjourné au Nicaragua durant la campagne électorale, du 30 octobre au 15 novembre.

la Norvège, la Suède, la Finlande pour pouvoir faire sa propagande;

5- Chaque parti a reçu la somme de \$320,000.00 pour mener sa campagne;

6- L'élection s'est déroulée dans un très grand calme, contrairement à ce qui s'est

passé au Salvador, un pays voisin, où le régime est soutenu par les États-Unis.

Les «contras» passent à l'action

Les «contras», les éléments réactionnaires armés et financés par la CIA, ont été

très actifs et loin d'être démocratiques. En effet, durant la campagne électorale, ils ont attaqué une école transformée en bureau de votation et y ont brûlé la documentation électorale.

Clark doit intervenir

Le comité international de solidarité ouvrière (CISO) demande au nouveau ministre canadien des affaires étrangères, M. Joe Clark, de reconnaître la légitimité du gouvernement nicaraguayen et conséquemment d'ouvrir une ambassade canadienne dans ce pays d'Amérique Centrale. Pour appuyer cette revendication, CISO demande aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi qu'aux syndicats affiliés à la CSN, de faire connaître leur appui à la lutte du peuple du Nicaragua en écrivant au ministre Clark.



nouvelles

Le pont de la Ste-Marguerite

Une erreur grossière du ministère des Transports...

Dans l'un des rapports de chantier du pont de la rivière Sainte-Marguerite, on peut lire que le ministère des Transports réclame des informations à une firme sous-contractante « suite à l'erreur du ministère dans le calcul des poutres ».

Mais Claude Mainville, du service de génie industriel de la CSN, qui a pu prendre connaissance d'un tel rapport, a dû, cette semaine encore, faire parvenir un télégramme au ministre des Transports (le nouveau, Guy Tardif, qui a remplacé Jacques Léonard) pour obtenir des copies de ces rapports.

« Une des causes prin-

cipales de l'effondrement du pont, souligne celui-ci, se situe dans la solidité et la capacité de soutien des béquilles. Le pont n'avait tout simplement pas la capacité de supporter son propre poids. »

Accompagné d'un ingénieur spécialisé en génie civil, Laurent Labonté, un militant de la FNEEQ, l'ingénieur de la CSN a pu constater, lors d'une visite du chantier, la semaine dernière, que les béquilles à angle destinées à soutenir le pont étaient appuyées littéralement sur « du papier aluminium ».

« Les plaques de transfert, a soutenu Claude Mainville, auraient dû être deux, trois ou

peut-être même quatre fois plus épaisses pour remplir leur fonction. »

« Pour des économies de bouts de chandelles, le ministère des Transports du Québec, a-t-il dit, a laissé passer dans la conception des plans cette erreur grossière. »

« Le ministère des Transports continue pourtant de nous faire la sourde oreille quand on lui demande de nous fournir les documents de nature à nous permettre de poursuivre notre enquête. »

« Qu'y a-t-il dans ces rapports, demande-t-il, pour que le ministère refuse tant de nous les soumettre? Ils sont au nombre de huit et ne repré-

sent pas plus de 30 pages. Pourtant des photocopies, ça ne coûte pas si cher. »



Le Conseil central de Sept-Îles s'apprête à distribuer dans toute la région de la Côte-Nord et de la basse Côte-Nord un document complet sur la tragédie de la Ste-Marguerite, qui a coûté la vie de six travailleurs de la construction. Le 11 décembre prochain, à l'émission « Contrechamp », l'ingénieur de la CSN expliquera les multiples causes et manquements à la sécurité qui ont entraîné cette tragédie nationale.



L'endroit où le pont a lâché (photo 1: photo d'un pont similaire), et quelques-unes des parties qui ont été projetées suite à l'effondrement (photos 2 et 3). A noter à quel point la plaque de transfert et la béquille ont été écrasées par la charge trop lourde à supporter (photo 3).



VIVRE MILITER TRAVAILLER EN SANTÉ

Débat public sur la santé

Ce débat venait de clôturer les activités du «Mois de la santé» à travers la province. Les échanges se sont engagés après que les panelistes aient exprimé leur point de vue sur la façon d'amener des correctifs urgents à la situation actuelle. Le panel, animé par Marcel Pepin et composé de Madeleine Blanchet du Conseil des Affaires sociales et de la famille, de Claire Bonenfant, ex-présidente du Conseil du statut de la femme, de Monique Simard, vice-présidente de la CSN, de Claude Desjardins, directeur-général de l'hôpital Maison-neuve-Rosemont de Montréal et d'Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins, a fait le constat que le réseau de la santé est malade.

Nombre de participant(e)s dans la salle ont interrogé les

panelistes sur leur silence révélateur face à la dégradation galopante des soins et des services au Québec. «Pourquoi le mouvement syndical doit-il, à lui seul, assumer la dénonciation des conséquences des coupures? Qu'attendent les médecins pour protester contre autre chose que leurs seuls honoraires? Quant à l'Association des hôpitaux du Québec va-t-elle un jour exiger publiquement que des améliorations soient faites, non seulement pour les équipements? «La question du salariat des médecins, celle de l'essor phénoménal des polycliniques privées au moment où le réseau public est réduit à l'anémie, le sort réservé aux personnes âgées au sein d'une population en vieillissement, autant de questions auxquelles surtout les représentants des médecins et des gestionnaires d'hôpitaux ont été confrontés. Sans donner de vraies réponses à ces questions, Messieurs Desjardins et Roy

se sont contentés de faire certains aveux. Par exemple, Claude Desjardins a admis que «99.9% des coupures de personnel se sont effectués parmi les syndiqué(e)s jusqu'à ce jour,» bien qu'il vienne de réduire de 12 le nombre de cadres à son hôpital. Quant à M. Augustin Roy, il a reconnu que, malgré la crise, «les médecins s'en sont bien tirés et que tout en étant moins bien payés que leurs confrères de l'Ontario ou de l'Alberta, ils jouissent de grands avantages». C'est d'ailleurs pour combler ce «déficit», qu'ils reçoivent 40 patients par jour plutôt que 20, comme le font les médecins de l'Alberta!

Le débat s'est clôturé sur un appel, formulé par Yves Lessard de la FAS, à regrouper les efforts de tous les groupes concernés (syndicats, bénéficiaires, organisations populaires) pour définir une alternative cohérente en matière de santé au Québec.

MOIS DE LA SANTÉ Succès à Charles Lemoyne

La journée d'activités organisée à l'hôpital Charles Lemoyne de Longueuil a été un franc succès si bien que le syndicat de cette institution envisage d'en faire un événement annuel.

En effet, plusieurs personnes, des résidents de la rive-sud de Montréal pour la plupart, ont été enthousiasmées par ce type de journée et ont demandé à la présidente du syndicat, Hélène Déziel, si on reprendra l'expérience l'an prochain. Dans le cadre de cette journée on a discuté fardeau de tâches, stress, méthode de relaxation, soins à la population.

On a clôturé la journée d'une façon récréative en écoutant une chorale interpréter des chansons populaires.

CHILI Protesta, protesta

Depuis le 30 octobre dernier, il y a eu 12 «protestas» au Chili. La «protesta» est un appel à la nation chilienne pour qu'elle manifeste son mécontentement non seulement contre les politiques de la dictature du général Pinochet mais également son opposition à la dictature elle-même.

«L'aggravation de la crise économique et le chômage sont à l'origine de la première «protesta» en 1983. Mais c'est également le produit de dix années d'organisation» explique Rodolfo Valero, un Québécois d'origine Chilienne, salarié au CEGEP de Limoilou à Québec.

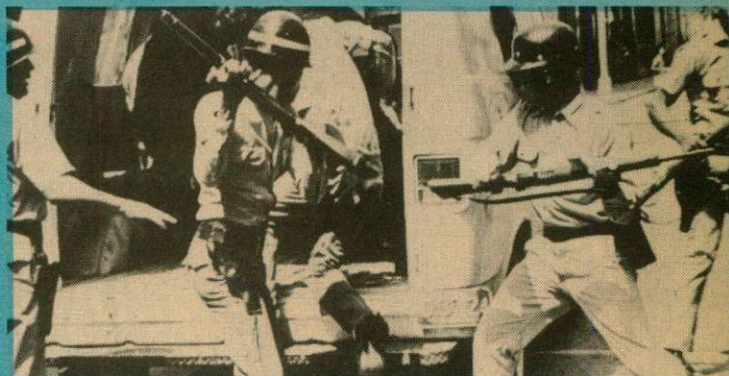
N'est-il pas risqué pour ces Chiliens et ces Chiliennes de participer à ces manifestations quand on connaît les méthodes de la police de Pinochet?

«Organisés ou pas, précise Rodolfo, les Chiliens et les Chiliennes ont pris conscience du fait que ce n'est



Des enfants dans un «población» typique du Chili

pas la répression qui va les empêcher de se mobiliser». Et il ajoute: «La première «protesta» a permis de savoir pour un bon nombre de Chiliens et de Chiliennes si leurs voisins étaient du côté de Pinochet. Et de les savoir, le plus souvent, de son côté donne de l'assurance. Les «protestas» se sont succédées. L'avant dernière, les 4 et 5 septembre, a duré deux jours». Un défi attend maintenant le peuple Chilien: celui de faire l'unité des forces démocratiques, syndicales et progressistes.



On connaît les méthodes de la police et de l'armée de Pinochet. Mais cela n'empêche plus les Chiliens et les Chiliennes de protester contre ce régime tortionnaire.

Salut Bernard

Bernard Fortin, un camarade qui a milité de nombreuses années à la centrale, est décédé le 12 novembre dernier à la suite d'une courte maladie. Il était âgé de 48 ans.

C'est en 1964 qu'il était devenu conseiller syndical dans la région du Saguenay Lac St-Jean, après avoir été président de son syndicat local, le Syndicat du chemin de fer Alma-Jonquière, propriété de l'Alcan.

Bernard a milité au niveau régional de même qu'à la fédération des employé-es de commerce et à la fédération du bâtiment et bois. En 1972, durant les événements qui ont conduit à la création de la CSD, il était conseiller libéré du Syndicat des employé-es de la CSN. Plusieurs se souviennent du rôle actif qu'il a joué à cette époque en particulier, au moment où les 3D ten-



taient des hold up auprès de plusieurs syndicats. L'ardeur de Bernard à défendre la CSN lui avait même valu une poursuite personnelle de Jean-Noël Godin, l'un des dirigeants de la scission.

L'équipe de Nouvelles CSN se joint à tous ceux et celles qui ont témoigné leur estime pour ce camarade qui nous a quitté trop rapidement. Salut Bernard.



solidarité

MONT-JOLI Espoir d'une coopérative

Le jeudi, 22 novembre, les quelque 30 employé-e-s de la Boulangerie Landreville de Mont-Joli dans le Bas du Fleuve ont fondé une coopérative de production ouvrière.

L'entreprise de ce groupe de travailleurs et de travailleuses, affiliés à la CSN, était fermée depuis le 29 mai après avoir été rachetée par un compétiteur, la Boulangerie Pelletier de Matane.

Après avoir entrepris diverses démarches visant à rouvrir leur boulangerie, les employé-e-s ont décidé de se tourner vers la formule coopérative.

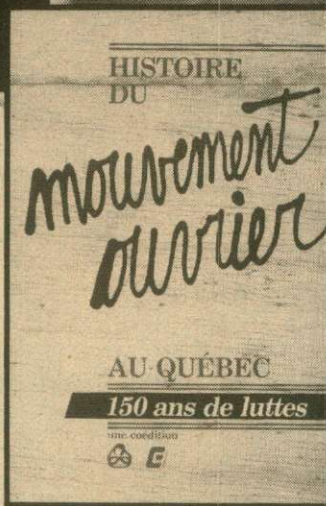
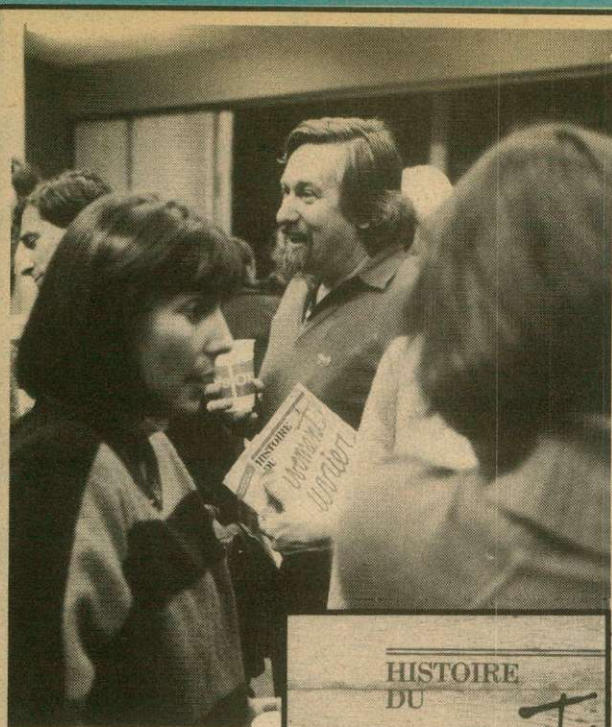
Une des premières tâches qui les attend est la réalisa-

tion d'une étude de rentabilité et de faisabilité d'une boulangerie coopérative sur leur territoire. Le groupe Unipain-Durivage-Gailuron étant quasiment en situation de monopole dans l'Est du Québec, y-a-t-il de la place pour une boulangerie locale à Mont-Joli? C'est une des questions à laquelle devra répondre l'étude. Si l'étude s'avère positive il semble qu'on se lancera dans la production de pâtisseries locales.



L'erreur est humaine

Dans un article publié dans «Nouvelles CSN» le 7 novembre dernier et intitulé «La guerre du pain» on y dressait la liste des produits Unipain à boycotter. Ce boycottage s'appliquait pour la région et non pas pour l'ensemble du Québec.



Histoire du mouvement ouvrier

Quelque 200 personnes ont assisté, mardi dernier, au lancement de la deuxième édition de «L'histoire du mouvement ouvrier au Québec - 150 ans de luttes», publiée conjointement par la CSN et la CEQ. Cet ouvrage, considérablement amélioré grâce aux nombreuses recherches faites en ce domaine depuis la première édition parue en mars 1979, demeure le seul volume présentant une vue d'ensemble de l'histoire du mouvement ouvrier québécois. La première édition avait suscité beaucoup d'intérêt puisque 15 000 exemplaires ont été vendus.



divers

À l'autre télévision

La série «Les travailleurs» sera remise à l'antenne de Radio-Québec à partir de janvier '85, dans un nouveau créneau horaire qui s'avèrera probablement meilleur que celui de la première diffusion. Plus précisément, cette rediffusion débutera mardi le 8 janvier à 19h30 pour se terminer le 2 avril.

ST-FERDINAND

En appel contre les condamnations

La CSN en a appelé de la décision de la Cour supérieure, qui a condamné des syndiqué-e-s et des salarié-e-s à des peines de prison de 1 à 30 jours, ainsi qu'à des amendes.

Les quelque 700 employé-e-s de l'hôpital de Saint-Ferdinand avaient débrayé pour s'opposer aux coupures de services et de postes préconisées par le directeur Adrien Houle.

Rappelons que n'eût été de l'entêtement du directeur, un règlement aurait pu survenir beaucoup plus tôt dans ce conflit.

nouveaux syndicats

Bienvenue!

Le syndicat des travailleuses et travailleurs du Manoir Westmount (CSN) représentera les employés de la cuisine, de la buanderie, de l'entretien et de la maintenance, ainsi que les infirmières, à l'emploi de cette résidence privée pour personnes âgées, propriété du Rotary Club de Westmount.

Par ailleurs, les trente professeurs de langues vivantes de l'Université Laval, à Québec, ont décidé d'affilier leur syndicat, le Syndicat des pro-

fesseurs du Centre d'enseignement des langues vivantes, à la CSN. Cette décision a suivi un débat contradictoire où étaient représentés la CSN, la CEQ et le Syndicat des professeurs de l'Université Laval.

Enfin, les 21 employé-e-s de l'Union des producteurs agricoles de Saint-Hyacinthe ont voté majoritairement de se désaffilier de la CSD pour adhérer à la CSN. Il s'agit du sixième, parmi les dix syndicats qui regroupent des employé-e-s de l'UPA, à se joindre à la CSN au cours des derniers mois.

solidarité

APPUI

Le temps des Fêtes, c'est aussi le temps des cadeaux, des emplettes... pour plusieurs. Il ne faut pas pour autant oublier la solidarité!

Quelque 1500 travailleurs et travailleuses de la société T. Eaton Co Ltd sont en grève en Ontario depuis le début de décembre.

Les négociations visent à la signature d'une première convention collective entre les parties. Or, plus de 100 points restaient encore à négocier, particulièrement tout ce qui touche les salaires, les vacances et les fêtes légales.

Dans le cas de Eaton, mentionnons qu'il s'agit d'une percée syndicale qui doit absolument réussir, car il s'agit d'un secteur où les conditions de travail et l'insécurité d'emploi constituent depuis toujours des problèmes majeurs. La Fédération du commerce (CSN) a fait parvenir un télégramme d'appui à la Retail, Wholesale and Department Union, à laquelle sont affiliés les six syndicats regroupant les quelque 1500 grévistes à l'emploi des magasins Eaton.

Selon les représentants du syndicat, cette grève doit être accompagnée d'une campagne de boycott menée à l'échelle du pays.

Alors, un petit effort; tant que ce n'est pas réglé dans les magasins Eaton en Ontario, allons donc faire nos emplettes ailleurs. Par solidarité.

conflits de travail

NEW CARLISLE 25 mois de lutte

Ce jour-là, c'était le 764^e jour de grève à CHNC-New Carlisle. Diane Poirier, Gérard-Raymond Blais et Reynald Blais, membres de l'exécutif, étaient à Montréal pour rencontrer le vice-président de la CSN Roger Valois, le président de la FNC Maurice Amram, de même que des responsables de services de la centrale. Le but? Faire le point sur l'état du conflit.

Accompagnés du président du Conseil central de la Gaspésie, Rémi Dion, les trois camarades ont fait état de tous les efforts mis depuis plus de deux ans pour amener le propriétaire du poste de radio à renouveler la convention collective. «Un boss qui ne veut plus de syndicat», disent-ils.

Après 25 mois, ils sont dix qui luttent. Ils étaient douze au départ. «C'est difficile, il ne faut pas se le cacher. En plus de maintenir le moral à l'intérieur de notre syndicat, il nous faut aussi courir la péninsule pour expliquer notre conflit aux autres syndicats», confie Diane Poirier.

Pour le président du syndicat, Reynald Blais, l'enjeu du conflit est très clair. «C'est le maintien de notre syndicat et le respect du droit d'association», soutient-il.

Durant une semaine en octobre, les grévistes ont marché de Matapédia à Gaspé pour attirer l'attention sur leur conflit. «Mais les médias d'information entre les mains de propriétaires privés n'ont pas du tout envie de parler de nous», souligne Gérard-Raymond Blais.

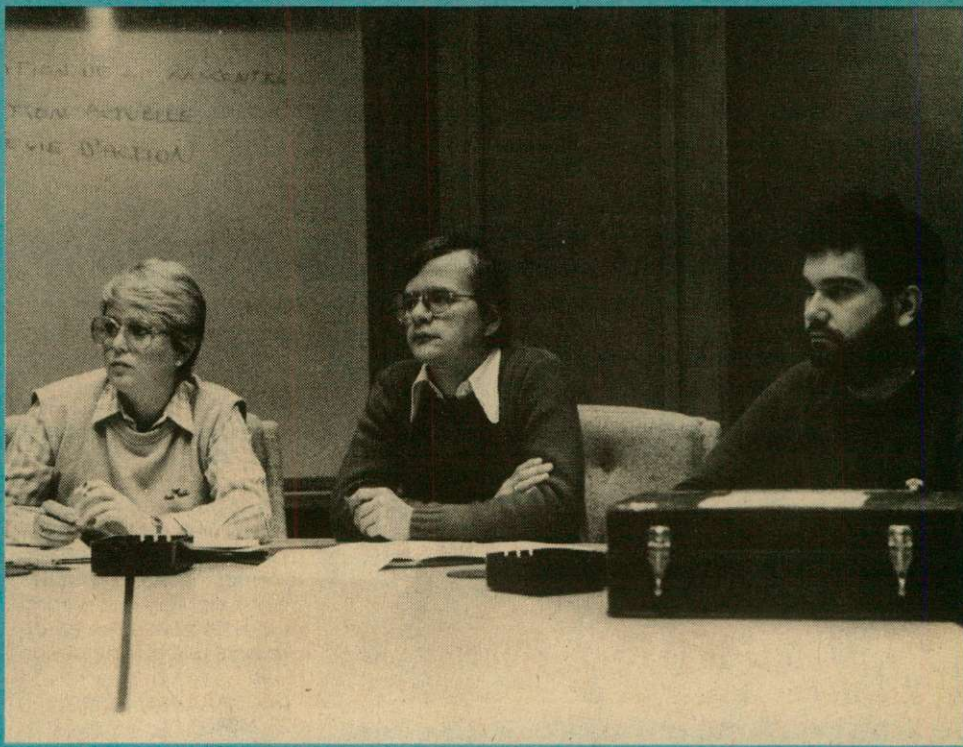
Le ministère fédéral du Travail a nommé un nouveau conciliateur au conflit, M. Roland Doucet, à la suite d'une demande de la CSN et de la FNC.

Mais le conflit qui dure depuis plus de deux ans ne trouvera pas de solution en dehors

d'une solidarité agissante. C'est ce que devait rappeler Roger Valois quelques jours plus tard à Ste-Anne des Monts, en Gaspésie, devant l'assemblée générale du Conseil cen-

tral. «Les syndiqué-es et la population de toute la Gaspésie devraient apporter un soutien total à ces travailleurs et travailleuses du secteur des communications», a-t-il lancé.

«C'est pas normal que ce poste de radio continue de fonctionner avec des scabs depuis tout ce temps», selon le vice-président Valois.



Pour Diane Poirier, Gérard-Raymond Blais et Reynald Blais, membres du syndicat du poste de radio CHNC de New Carlisle (FNC-CSN), «deux ans, c'est long, mais il faut continuer de tenir». Déjà, il y a cinq ans, le propriétaire qui, visiblement, arrive mal à accepter l'idée de la présence d'un syndicat dans la boîte, avait imposé un lock out de huit mois.

Marine

Si au 15 décembre les négociateurs patronaux de Marine Industrie ne sont pas retournés à la table de négociation sur la base du projet syndical déposé le 5 novembre, le syndicat de cette usine pourrait bien revenir à son projet initial.

C'est l'ultimatum qu'a lancé le président du syndicat, François Lamoureux. Le président du syndicat estime que l'offre syndicale déposée le 5 novembre aurait permis de dénouer le conflit.

«Cependant, dit-il, les négociateurs patronaux sont loin d'avoir fait leurs devoirs et maintiennent toujours leurs demandes».

On sait que le projet patronal vise à instaurer la polyvalence des tâches et la flexibilité des métiers comme système. Ce qui faisait dire à un vieux travailleur de Marine Industrie, Théodore Plante:

«La grève certes ça m'inquiète! Mais il y a une chose qui ne m'inquiète pas, jamais les gars vont accepter la flexibilité des métiers et la soustraction». Si l'employeur avait gain de cause à ce chapitre, c'est la perte de 210 emplois, soutient le syndicat.

Quant au projet syndical il vise le maintien et la création d'emplois par des formules telles que la réduction de la semaine de travail à 37 h 1/2, une semaine de vacances additionnelle, le temps supplémentaire repris en vacances, l'accès à la retraite anticipée avec compensation.

La Baie Retour au travail

Les quelque 1000 travailleurs de l'usine de papier Consol de Ville de La Baie, au Saguenay-Lac Saint-Jean, ont décidé à 57% de mettre fin à

leur grève qui durait depuis plus de quatre mois.

Selon le président du syndicat, Claude Gagné, les travailleurs n'ont pas obtenu ce qu'ils revendiquaient sur des points qui étaient majeurs, et qui concernaient particulièrement la protection et la création d'emplois.

«Cependant, dit-il, cette bataille servira de bougie d'allumage aux autres travailleurs et travailleuses du Québec, car la bataille de l'emploi demeure la priorité absolue du monde ouvrier.»

Le président du syndicat blâme particulièrement les gouvernements pour n'avoir rien fait pour aider les travailleurs sur la question de l'emploi, et avoir laissé faire la compagnie et l'association des producteurs de pâtes et papiers qui se sont servi des journaux et d'anciens officiers du syndicat pour tromper les travailleurs.

Solidarité Secours

Après enquête, le Groupe d'Hel-sinki nous informe que depuis le 13 décembre 1981, cinq cents militants et partisans connus de 'Solidarnosc' ont été portés disparus ou tués à la suite d'interrogatoires menés par la police du régime Jaruzelski.

Malgré la tape-à-l'oeil bien orchestré des soi-disantes amnisties, la répression continue en Pologne. Il y a encore des internés et la répression se fait toujours sentir auprès des «amnistiés» qui toujours soupçonnés d'activités dites politiques se voient systématiquement refuser du travail, alors que les prisonniers de droits communs sont ré-embrauchés.

Par l'entremise du Comité de coordination du Syndicat «Solidarnosc» en France, nous avons une liste d'adresses de familles de militants qui n'ont pas été amnistiés le 22 juillet dernier. Afin de leur venir en aide, une opération-colis a été mise sur pieds. Pour collaborer à cette action, nous recueillons des fonds qui seront transmis à Paris. Il vous est aussi possible d'adopter une famille et lui venir en aide directement. À ce sujet, veuillez communiquer avec l'adresse ci-mentionnée. Vos dons doivent aussi être faits à:

**Conseil d'Action Solidarnosc
Solidarité-Secours,
C.P. 72, Deux-Montagnes,
Québec, J7R 4K1.**

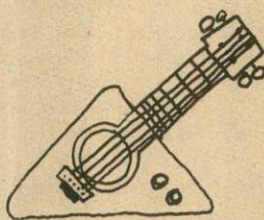
Des cartes de Noël peuvent aussi être expédiées aux militants de Solidarnosc a/s de LECH WALESZA, Pilotow 17d, Gdansk, Pologne.

LES PETITES...

Au Centre communautaire Christophe-Colomb: Ce centre multi-ethnique, situé au 6865, rue Christophe-Colomb à Montréal, organise des activités culturelles dans le but de promouvoir la culture des diverses communautés à Montréal et pour favoriser les rapprochements entre les peuples.

En décembre: La Compagnie des arts EXILIO donnera une série de représentations (en français et en espagnol) de la pièce «Exilio in Pectore extrannamento» du Chilien Alberto Kurapel. Avec le concours de la Filef, la troupe «La corda pazza» présentera la comédie «Il beretto a sonagli» (en italien) les 15 et 16 décembre à 19 h 30. Noël pour enfants: le 19 décembre, le Centre célébrera le temps des fêtes avec les enfants des différentes communautés culturelles en organisant une «kermesse» de Noël.

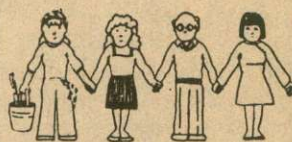
Pour tout renseignement: 270-2404.



Lucie Tremblay: sensibilité et originalité La dernière lauréate du Festival de la chanson de Granbys s'appelle Lucie «Blue» Tremblay et nous l'avions entendue un soir à Québec lors du dernier congrès de la FAS-CSN en octobre. De Lucie Tremblay nous pouvons dire qu'elle a un grand talent accompagné d'une très grande sensibilité. Cette guitariste et chanteuse livre un matériel original et des textes «qui parlent» des détenu-e-s, des femmes, des ruptures. Les titres de ses chansons sont évocateurs: «So Lucky», «Les ailes d'Angèle» (un défunt groupe de «mortardes»), «La freak», etc... S'ajoute à ce matériel des interprétations solides de pièces de Janis Joplin, Kris Kristofferson, Joni Mitchell, Murray Head, Carole King. Lucie Tremblay fait partie de la maison de production «Les demie-sœurs» de Québec et pour la rejoindre vous pouvez toujours téléphoner à: 418-648-1284.



Le mouvement étudiant québécois: son passé, ses luttes et ses revendications, tel est le titre d'un livre que vient de lancer l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec. Ce livre, qui retrace l'historique du mouvement étudiant québécois entre 1960 et 1983 est disponible au coût de \$10. Pour informations, s'adresser au Bureau national d'information et de recherche de l'Aneq, au 1460 Amherst, Montréal, H2L 3L3, téléphone: (514) 849-1851.



Au Bas de l'Échelle

Au bas de l'échelle, un groupe populaire voué à la défense des non-syndiqué-e-s donne différents services pour répondre aux besoins de ces travailleurs et travailleuses:

- Un service téléphonique tous les jours de 1h30 à 5 h.
 - Un service collectif de plaintes, le mardi à 18h et le jeudi à 9 h 30.
 - Des séances d'accueil pour les nouveaux membres ou pour toute personne intéressée par ce regroupement.
 - Des sessions d'information sur les droits des non-syndiqués, données gratuitement sur demande.
- Durant toutes ces activités, une information pertinente est donnée afin de venir en aide aux non syndiqués, pour connaître leurs droits, les recours possibles, etc.
- Pour information supplémentaire: 514 (270-7878)



LA PUBLIQUE ET LA PRIVÉE

À la demande d'une société publique, une ville entière est mise sous surveillance politique par une police privée, et des éditorialistes s'inquiètent de ce que la dentelle s'effiloche; ces derniers jours, des larmes ont été versées sur le triste sort réservé à M. Donald McCleery et à ses agents de sécurité. Dans La Presse d'abord; dans The Gazette ensuite.

«Les gestes de banditisme qu'ils (les grévistes de Marine) ont posés cette semaine contre d'innocents agents de sécurité montrent bien qu'ils perdent le contrôle d'un conflit ridicule», écrit Jean-Guy Dubuc.

Ainsi, pour l'éditorialiste, les agents qui se sont fait brasser à Tracy seraient du genre de ceux, au bord de la retraite, qu'on voit allumer leur pipe en surveillant, d'un oeil distrait, la foule qui passe dans les centres commerciaux.

Mais ce n'est pas le cas.

Celui qui le rappelle, même s'il en fait la démonstration par l'absurde, est le commentateur Clair Balfour du journal The Gazette. Sa spécialité à lui, c'est de décerner aux journalistes, à chaque semaine, des prix de bonne et de mauvaise conduite.

Dans le cas précis des agents de M. McCleery, M. Balfour ne trouve absolument pas pertinent que le reportage paru dans son journal rappelle certains événements directement reliés au M. McCleery en question.

Au contraire, c'est en mettant en relief certains événements qu'on peut constater à quel point M. Dubuc, du haut de son ignorance, a pu se mettre un doigt dans l'oeil en présence des 500,000 lecteurs et lectrices de la grosse Presse du samedi.

La vérité, c'est qu'une société publique, en l'occurrence Marine Industries, et par voie de conséquence la Société générale de financement, se paie les services d'une police privée. Une police politique!

Dans un dossier qui est tombé entre leurs mains, les gars de Marine ont découvert que les «innocents agents de sécurité» avaient constitué un dossier de filature portant sur environ 200 personnes. Deux cents citoyens et citoyennes de Sorel et des environs, fichés, surveillés, suivis. Deux cents personnes qui se trouvent être - et ce n'est pas l'effet du hasard - des militants syndicaux et leurs familles.

En 1970, M. McCleery, de la RCMP, était chargé de la filature des felquistes. En 1972, il garde de la dynamite volée et autorise l'incendie de la ferme du Petit Québec libre. Il est aussi dans l'entourage de l'agent Samson, qui saute en même temps que sa bombe sous les fenêtres du vice-président de Steinberg... On le retrouve en 1977 en charge de la «sécurité» au Hilton-Québec, au moment où un syndicat CSN déloge le Local 31. L'un des agents, vice-président du syndicat, disparaît avec les cartes de membres. On le retrouve quelques semaines plus tard au volant de la limousine du ministre Pierre-Marc Johnson. Car M. McCleery fournit aussi des chauffeurs au gouvernement québécois... Ainsi de suite, d'un conflit à l'autre, M. McCleery poursuit son travail d'espionnage et de provocation. D'intelligence, comme le disent les anglophones.

Non! Quand une société comme Marine confie un dossier à M. McCleery, elle n'engage pas «d'innocents agents de sécurité» qui regardent passer la foule en fumant tranquillement leur pipe.

Mais il ne faut surtout pas troubler le scénario sécurisant de l'éditorialiste Dubuc, pour qui les ouvriers sont en principe des bandits et les agents de M. McCleery d'innocents pères de famille.

Michèle P. Rioux

